



licenciement pour faute grave

Par **katouche Ka**, le **21/02/2012** à **22:36**

Bonjour,

je suis caissière dans un magasin à paris depuis moins 10 mois et je suis en CDI depuis 3 mois. il y a un mois j'ai eu un problème avec un client et il a réussi à me voler 200€ alors je suis partie voir mon directeur sur place et après j'ai remboursé la somme mais maintenant il m'a convoqué pour un entretien préalable pour me licencier et je voulais savoir si la faute que j'ai commise est une faute grave et aussi si vous pouvez me donner des conseils pour ne pas passer à coté de mes droits.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **22:49**

Bonjour,

Il semblerait donc que l'employeur a eu connaissance des faits il y a plus d'un mois avant d'engager la procédure...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...